

## 4.5 Travail, santé et handicap

Deux approches sont mobilisées pour examiner les liens entre travail, santé et handicap : celle des risques liés au travail (accidents du travail, maladies professionnelles reconnues ou limitations perçues par les salariés) d'une part, celle de l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou en situation de handicap d'autre part.

En 2014, en moyenne 21,1 accidents du travail (AT) avec arrêt par million d'heures de travail ont été reconnus par le régime général et le régime agricole de la Sécurité sociale. 572 AT mortels ont été reconnus cette année-là. 6,2 % des 656 000 AT reconnus en 2014 ont occasionné une incapacité permanente partielle et un quart (10 100 AT) de ceux-ci une incapacité d'au moins 10 % associée à une rente.

Le régime général et le régime agricole ont reconnu en 2014 plus de 53 700 nouveaux cas de maladies professionnelles (MP), dont 27 300 ont occasionné une incapacité, parmi lesquels 8 000 une incapacité supérieure à 10 % associée à une rente. Les catégories ouvrières sont les plus touchées (71 % des cas), notamment par des MP graves (89 % des affections liées à l'amiante et 91 % des surdités reconnues en 2014). La plupart des victimes des maladies les plus graves sont des hommes (96 % des affections liées à l'amiante et des surdités reconnues en 2014).

En 2016, en matière de prévention des risques professionnels, 42 % des ouvriers déclarent avoir reçu une information ou une formation au cours des 12 derniers mois. Ils sont les plus exposés à des risques physiques et chimiques. En revanche, les employés sont relativement moins bien informés que les cadres (31 % contre 39 %), bien que davantage exposés. 74 % des salariés ont passé une visite médicale avec un médecin du travail ou de prévention au cours des deux dernières années, mais 7 % déclarent n'en avoir jamais rencontré (18 % dans la fonction publique de l'État).

En 2016, les employés de commerce et de service (20 %) déclarent plus souvent être limités dans leurs activités ordinaires par un problème de santé que l'ensemble des salariés (15 %). De même, les agents de la fonction publique déclarent plus souvent des limitations

que les salariés du privé. Les employés administratifs (31 %) et surtout les ouvriers non qualifiés (33 %) sont plus nombreux à déclarer souffrir d'un déficit de **bien-être psychologique** (score inférieur à 13 selon le questionnaire de l'OMS), contre 27 % des professions intermédiaires et 28 % des cadres.

En 2017 et selon l'enquête Emploi, les personnes disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap sont moins présentes que les autres sur le marché du travail : parmi elles, entre 15 et 64 ans, seules 43 % sont considérées comme **actives au sens du BIT** (en emploi ou au chômage), contre 72 % pour l'ensemble de la population de cette tranche d'âge. Cette faible insertion sur le marché du travail s'observe à tous les âges, en particulier chez les plus de 50 ans. Parmi les personnes actives dont le handicap est reconnu administrativement, 19 % sont au chômage, contre 9 % pour l'ensemble de la population active.

Parmi les 26,7 millions de personnes de 15 à 64 ans en emploi, 3,7 % (soit 981 000 personnes) disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap. La plupart d'entre elles bénéficient de la loi sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. En tenant compte des personnes qui ont un problème de santé durable, accompagné de difficultés depuis au moins six mois dans les activités quotidiennes, la part des personnes dites « en situation de handicap » dans la population en emploi est estimée à 10,1 %, soit 2 687 000 personnes.

La population en situation de handicap en emploi est nettement plus âgée que la moyenne. Les individus en emploi reconnus handicapés sont plus souvent des ouvriers (30 % d'entre eux, contre 21 % pour l'ensemble). Cela s'explique à la fois par un niveau de qualification moins élevé que la moyenne de ces personnes handicapées, et par le fait que certains sont reconnus handicapés à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, risques auxquels sont davantage exposés les ouvriers. Les personnes en situation de handicap travaillent plus fréquemment à temps partiel, particulièrement en cas de reconnaissance administrative. ■

### Définitions

**Score de bien-être, population active au sens du BIT** : voir *annexe Glossaire*.

## 1. Taux de fréquence des accidents du travail et nombre de maladies professionnelles en 2014

	Accidents du travail reconnus (nombre par million d'heures de travail)			Maladies professionnelles reconnues (nombre)		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
<b>Catégorie socioprofessionnelle<sup>1</sup></b>						
Cadres et chefs d'entreprise	4,6	4,9	4,5	1 793	1 084	709
Professions intermédiaires	14,0	14,6	13,6	1 084	833	251
Employés	18,5	16,7	22,7	11 742	9 970	1 772
Ouvriers	37,9	39,2	37,7	36 174	12 648	23 526
<b>Ensemble (régime général)</b>	///	///	///	<b>50 860</b>	<b>24 564</b>	<b>26 296</b>
<b>Âge</b>						
De 15 à 19 ans	42,7	28,2	49,5	64	46	18
De 20 à 29 ans	27,7	21,2	32,8	2 099	999	1 100
De 30 à 59 ans	19,5	16,1	21,9	46 242	23 834	22 408
60 ans ou plus	9,9	11,5	9,0	5 338	1 080	4 258
<b>Ensemble</b>	<b>21,1</b>	<b>17,1</b>	<b>24,0</b>	<b>53 743</b>	<b>25 959</b>	<b>27 784</b>

1. La catégorie socioprofessionnelle (CSP) n'étant pas disponible pour les salariés du régime agricole, les taux de fréquence par CSP ne concernent que les salariés du régime général. Champ : France hors Mayotte, salariés du régime général et du régime agricole.

Source : Cnam-TS, MSA (accidents du travail) ; Insee, DADS (heures salariées).

## 2. État de santé déclaré et prévention au travail en 2016

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et services	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Privé	FPE	FPT	FPH
<b>Prévention des risques professionnels</b>													
Avoir reçu une information <sup>1</sup>	37	45	29	39	38	31	31	44	38	38	29	33	39
<b>Dernière visite médicale</b>													
2 ans ou moins	74	80	68	70	73	76	69	83	78	78	47	74	73
3 ans ou plus	19	16	23	23	20	20	21	14	13	16	35	22	25
Jamais	7	4	9	7	6	4	10	3	9	6	18	5	2
<b>État de santé</b>													
Limite dans les activités ordinaires à cause d'un problème de santé	15	13	17	11	13	14	20	16	16	14	17	17	21
Score de bien-être inférieur à 13 <sup>2</sup>	29	24	33	28	27	31	30	27	33	29	29	27	29
<b>Penser que l'influence du travail sur la santé est</b>													
Négative	28	29	27	25	26	21	28	36	34	28	27	25	37
Neutre	41	41	41	41	41	50	43	34	33	41	38	45	30
Positive	21	20	23	25	25	21	19	17	17	20	27	22	25

1. Information sur les risques de santé causés par le travail, au cours des 12 derniers mois. 2. Sur l'échelle allant de 0 à 25 du score WHO-5 de l'OMS, un score inférieur à 13 signalant un risque de dépression. Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés.

Source : Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquête Conditions de travail et vécu du travail 2016.

## 3. Taux d'activité, de chômage et d'emploi des personnes handicapées en 2017

en %

	Reconnaissance administrative <sup>1</sup>			Population en situation de handicap <sup>2</sup>			Ensemble de la population		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Taux d'activité	43	41	45	53	51	53	72	68	76
Taux d'emploi	35	34	37	45	44	46	65	61	68
Taux de chômage <sup>3</sup>	19	18	19	15	14	16	9	9	9
<b>Effectifs (en milliers)</b>	<b>2 775</b>	<b>1 368</b>	<b>1 407</b>	<b>5 962</b>	<b>3 176</b>	<b>2 786</b>	<b>40 947</b>	<b>20 857</b>	<b>20 090</b>

1. Voir note 1, figure 4. 2. Voir note 2, figure 4. 3. Le taux de chômage est calculé sur la population active âgée de 15 ans ou plus.

Champ : France hors Mayotte, population âgée de 15 à 64 ans, vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2017.

## 4. Caractéristiques de la population handicapée en emploi en 2017

en %

	Reconnaissance administrative <sup>1</sup>	Population en situation de handicap <sup>2</sup>	Population totale en emploi
<b>Effectifs (en milliers)</b>	<b>981</b>	<b>2 687</b>	<b>26 651</b>
Femmes	47	52	48
Hommes	53	48	52
<b>Âge</b>			
De 15 à 24 ans	5	4	8
De 25 à 39 ans	21	21	35
De 40 à 49 ans	29	29	27
De 50 à 64 ans	45	46	29
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprises	6	8	8
Cadres	8	11	18
Professions intermédiaires	20	22	26
Employés	35	33	27
Ouvriers	30	26	21
<b>Temps de travail</b>			
Temps partiel	34	29	18

1. Personnes déclarant disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie ».

2. Personnes déclarant disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie » ou déclarant à la fois « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

Champ : France hors Mayotte, population en emploi, âgée de 15 à 64 ans, vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2017.